

Mieux vivre à Peymeinade

Monsieur Dominique PIOT
Association "Défendons Piccourenc"

Peymeinade, le 15 janvier 2008

Monsieur le Président et cher ami,

Dans votre courrier du 14 janvier, vous avez exprimé le souhait de recevoir des différents candidats aux élections municipales de mars 2008, et avant votre Assemblée générale, une lettre d'engagement concernant Piccourenc.

La réflexion que nous avons menée sur le quartier que défend votre association et l'implication de membres de notre équipe, notamment dans le cadre de la CLIS, nous permet de répondre très rapidement à votre requête et de vous adresser ci-joint un "Projet pour Piccourenc".

Depuis notre dernière entrevue nous avons cherché à recueillir, auprès de la mairie, des renseignements dans le but de préciser le sens et la nature de l'action que nous pourrions entreprendre, et n'avons reçu que des réponses dilatoires, nous empêchant d'affiner notre étude. Le projet que nous vous adressons revêt de ce fait un caractère générique. Il définit toutefois le cadre des interventions que nous comptons mener, en concertation avec votre association, si nous accédons à la mairie.

Sachez enfin que, personnellement, j'ai la volonté politique de m'attaquer à ce dossier, de régler l'évolution de votre quartier et de réduire les nuisances de toutes natures, dont vous subissez les effets depuis de nombreuses années.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs
Françoise BROUSTEAU

PROJET POUR PICCOURENC

Préambule : Françoise Brousteau a demandé à la mairie le règlement du POS pour la zone et les déclarations d'installation des différentes entreprises.

Le règlement de zone (Zone Urbaine UI) a été obtenu.

Le personnel de la mairie répond qu'il ne trouve pas les déclarations.

Pour l'instant il nous faut donc aborder le problème de manière générique et avec notre connaissance du dossier par notre implication passée (Françoise Brousteau en tant que conseillère municipale, François Gauthier et Marc Bazalgette en tant que membres de la CLIS).

Une demande à la sous-préfecture a été faite pour les déclarations.

Voici ce que nous proposons chronologiquement.

1) Politique à court-terme

Stopper toute dérive afin que Piccourenc ne devienne pas une zone de non- droit. Une fois en charge des affaires municipales, il faudra faire appliquer immédiatement les pouvoirs de police du maire et faire respecter la législation :

- Conformité des occupations avec les différentes dispositions du règlement de zone, notamment en ce qui concerne les implantations par rapport aux voies, aux limites séparatives, aux accès, aux dessertes par les réseaux, aux stationnements et aux plantations ;
- conformité des installations avec leur déclaration et arrêt d'exploitation pour toute installation non déclarée (installation de concassage ?).

Voir quelles sont les contraintes environnementales spécifiques au secteur et qui ne figureraient pas au règlement de zone et aller examiner les installations de plus près pour se faire une première idée de la situation.

La police municipale aura pour mission d'effectuer des contrôles de vitesse réguliers sur les voies d'accès à la zone.

2) Contact avec les entreprises

Connaissance et prise de contact avec les entreprises implantées sur le secteur : historique, situation actuelle. Connaître également leurs contraintes (car elles en ont aussi) et leurs projets éventuels ainsi que les conséquences en matière de circulation, de sécurité et d'aménagement.

Voir la situation particulière d'une entreprise ayant son siège social à Mouans-Sartoux.

3) Contact avec les autres parties prenantes

A savoir : les riverains, les exploitants de la station et de la déchetterie dépendant d'établissements publics. Vérification de la situation du chemin des Maures et des Adrets et contact avec le service d'urbanisme de Grasse le cas échéant.

4) Création d'un comité de quartier

La création de comités de quartier est une composante essentielle du programme élaboré par « Mieux Vivre à Peymeinade » pour les municipales de 2008, dans la mesure où elle permet de faire remonter vers la municipalité les préoccupations spécifiques aux quartiers.

Le comité de quartier concerné par Piccourenc pourra accueillir l'association « Défendons Piccourenc » qui y participera soit en tant que personne morale, soit en tant que personne(s) physique(s) (riverains).

5) Élaboration d'un schéma global pour la zone (Stratégie)

En tenant compte des contraintes évoquées plus haut, rechercher les possibilités :

- d'améliorer les conditions de circulation à court terme (adéquation entre sécurité et amélioration de la voirie)
- de désenclaver le secteur à plus long terme, avec une vision et une réflexion d'ensemble pour cette zone (exemple : poursuivre le développement d'une zone artisanale ou geler les terrains, valoriser la colline boisée ...).

Cet ensemble d'actions sera mené en concertation étroite et régulière avec le comité de quartier et les entreprises, et conduira à une révision du règlement de zone lors

de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) dont les études commenceront dès le début du mandat.

Françoise BROUSTEAU 15/01/08